





CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

**REGIO LEAGUE
SAISON 2021/2022
VERSION 1.2**

OBJECTIFS



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

OBJECTIFS

Depuis 2020, le SRAS-CoV-19 a déterminé nos vies, nos actions et nos actes d'une manière sans précédent. Le sport du hockey sur glace n'échappe pas à cette règle.

Nous voulons tous avoir pour objectif principal de préserver notre santé **grâce à un comportement personnel responsable et au respect des directives fédérales.**

Les conditions cadres sont fixées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et doivent être régulièrement adaptées à la situation et à la stratégie. La version actuelle 1.2 du concept de protection pour la saison 2021/22 est soumise à des ajustements constants en raison des exigences fédérales et cantonales.

Base juridique : Règlement Covid-19 situation spéciale du 23 juin 2021, en date du 26 juin 2021.

[Lien vers le règlement](#)

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

OBJECTIFS

Ce concept cadre de protection pour le déroulement d'entraînement et de matchs est valable avec effet immédiat pour toutes les ligues actives, féminines, espoirs et séniors de la Regio League et pour la National Cup.

- Ligues actives: MySports League, 1ère ligue, 2ème ligue, 3ème ligue, 4ème ligue
- Ligues féminines: Women's League, SWHL-B, SWHL-C, SWHL-D
- Ligues espoirs: U20-Top, U20-A, U17-Top, U17-A, U15-Elit, U15-Top, U15-A, U13-Elit, U13-Top, U13-A, U11-1, U11-2, U9-1, U9-2
- Ligues séniors: Séniors A, Séniors B, Séniors C, Séniors D, Vétérans A, Vétérans B, Division 50+
- National Cup: National Cup masculine, National Cup féminine

PERSONNES DE CONTACT



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

PERSONNES DE CONTACT

Personne responsable auprès du club

- Chaque club est tenu de définir un responsable Covid-19 de l'organisation et d'envoyer son nom avec ses coordonnées à la Regio League par courriel à info@sihf.ch jusqu'au 31 août 2021 au plus tard.

Responsabilité cantonale

- Comme la responsabilité incombe à la direction cantonale de la santé, c'est le service médical cantonal concerné qui décide d'ordonner une quarantaine de contact (art. 7, ordonnance Covid-19 sur les situations particulières) ou un isolement (art. 9, ordonnance Covid-19 sur les situations particulières).

Personnes de contact Regio League

- Paolo Angeloni, Director Regio League 079-205-0498, paolo.angeloni@sihf.ch
- Philipp Keller, Manager Regio League 079-745-3162, philipp.keller@sihf.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans le sport, il n'y a plus de distinction entre les groupes d'âge ou de niveau ; les mêmes règles s'appliquent à tous.

Chaque club est tenu de définir un concept de protection pour les opérations d'entraînement et de match qui contient des mesures d'hygiène et de mise en œuvre de la restriction d'accès.

La responsabilité de la mise en œuvre et du respect des ordonnances et mesures du Covid-19 incombe au club lors des entraînements et au club recevant lors des matchs.

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Déroulement d'entraînement dans des stades de glace (1/3)

- Pour les activités dans les stades de glace il existe une obligation de certification Covid dès 16 ans; pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, le certificat n'est pas obligatoire:
 - Cela s'applique à tous/toutes les participant(e) (joueurs/joueuses, entraîneurs, membres du staff, personnes de soutien et spectatrices/spectateurs).
 - D'autres restrictions telles que la taille maximale des groupes, le maintien d'une distance ou le port obligatoire du masque sont levées pendant les activités d'entraînement.
 - Le club est tenu à vérifier les certificats Covid-19 de tous les participants et les spectateurs/spectatrices lors de l'entrée dans le stade. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.
 - Les joueurs / joueuses, les coachs et les membres du staff présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.
 - Tous les clubs sont encore tenus d'élaborer un concept de protection en collaboration avec les exploitants des patinoires.
 - Il n'est plus nécessaire de vérifier la plausibilité des concepts de protection.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Déroulement d'entraînement dans des stades de glace (2/3)

- Sont exemptées de l'obligation du certificat Covid les entraînement réguliers avec un maximum 30 personne, où les personnes participantes se connaissent toutes et qui se déroulent dans des locaux séparés d'autres groupes d'entraînement en groupes fixes:
 - Dans le total de 30 personne comptent toutes personnes, qui ont accès au stade (joueurs/joueuses, coaches, membres du staff, personnes de soutien, spectatrices/spectateurs, parents et enfants).
 - Les joueurs/joueuses participants s'entraînent seulement dans un seul groupe d'entraînement défini, des mélanges avec joueurs/joueuses d'autres équipes ou d'autres groupes d'entraînement ne sont pas autorisées; exemptés de cette règle sont seulement les coaches, qui entraînent plusieurs équipes.
 - Dans les vestiaires et dans les autres zones où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus.
 - Les données de contact de toutes les personnes participantes doivent être enregistrées
 - Les joueurs / joueuses, les coachs et les membres du staff présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Déroulement d'entraînement dans des stades de glace (3/3)

- Tous les clubs sont encore tenus d'élaborer un concept de protection en collaboration avec les exploitants des patinoires.
- Il n'est plus nécessaire de vérifier la plausibilité des concepts de protection.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Déroulement d'entraînement dans les patinoires ouvertes (1/2)

- Les activités d'entraînement dans les patinoires ouvertes ne sont plus soumises à des restrictions telles que la taille maximale des groupes, la distance à respecter ou l'obligation de porter un masque.
- Il n'y a plus de distinction entre les groupes d'âge ou de niveau ; les mêmes règles s'appliquent à toutes les personnes dans le sport.
- Dans les vestiaires et dans les autres zones où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus.
- Seul du matériel personnalisé est utilisé, par exemple des gourdes, etc.
- Dans les vestiaires, une distance de 1,5 mètre doit être respectée et les règles d'hygiène sont prioritaires. Seuls les joueurs/joueuses, les entraîneurs et les membres du staff définis sont autorisés à entrer, il n'y a pas de visites (s'applique également aux représentant(e)s des clubs).
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- Une douche sur deux seulement est en service.
- L'utilisation de sèche-mains, de sèche-cheveux et de déshumidificateurs est interdite.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Déroulement d'entraînement dans les patinoires ouvertes (2/2)

- Il n'y a pas d'obligation de porter un masque dans les tribunes, à condition que la distance de 1,5 mètre puisse être respectée.
- Les joueurs / joueuses, les coachs et les membres du staff présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.
- Tous les clubs sont encore tenus d'élaborer un concept de protection en collaboration avec les exploitants des patinoires.
- Il n'est plus nécessaire de vérifier la plausibilité des concepts de protection.

DÉROULEMENT DE MATCHS



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCHS

Organisation des matchs

- Dans le cas des manifestations sportives, il faut distinguer les manifestations avec certificat Covid-19 (obligatoire dans les stades de glace) et les manifestations sans certificat Covid-19, conformément aux directives du Conseil Fédéral.
- Ces ordonnances peuvent être assouplies par les cantons, les communes, les exploitants de stades et les clubs. En aucun cas, les ordres du Conseil fédéral ne peuvent être assouplis.
- Chaque club peut décider lui-même si ses matchs à domicile dans les patinoires ouvertes doivent être joués avec ou sans certificat Covid-19.
- Les clubs ou équipes qui souhaitent organiser des matchs dans les patinoires ouvertes avec certificat Covid-19 sont tenus d'en informer le directeur de la Regio League, Paolo Angeloni (paolo.angeloni@sihf.ch), le chef de ligue concernée, l'office de convocation des arbitres et tous les adversaires au plus tard le 31 août 2021.
- En sport, il n'y a plus de distinction entre les groupes d'âge ou de niveau ; les mêmes règles s'appliquent à toutes les personnes.
- Tous les clubs sont tenus d'élaborer un concept de protection en collaboration avec les exploitants des patinoires.
- Il n'est plus nécessaire de vérifier la plausibilité des concepts de protection

**DÉROULEMENT DE
MATCH AVEC
CERTIFICAT COVID-19**



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Déroulement de match dans les stades de glace

- Dans les stades de glace, les matchs et les tournois peuvent seulement se dérouler avec certificat Covid-19

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff

- La formule testé-guéri-vacciné est appliquée et tous les joueurs, entraîneurs et membres du personnel âgées de 16 ans et plus disposent à tout moment d'un certificat Covid-19 valide.
- Les joueurs / joueuses, les coachs et les membres du staff présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.
- La responsabilité de vérifier les certificats Covid-19 de tous les joueurs / joueuses, entraîneurs et membres du personnel incombe au club à domicile respectif.
- L'application de contrôle Covid-19 de la Confédération est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Arbitres et superviseurs d'arbitres

- La formule testé-guéri-vacciné est appliquée et tous les arbitres ainsi que les superviseurs d'arbitres âgées de 16 ans et plus disposent à tout moment d'un certificat Covid-19 valide
- Les arbitres et superviseurs d'arbitres présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.
- La responsabilité de vérifier les certificats Covid-19 de tous les arbitres et superviseurs d'arbitres incombe au club à domicile respectif.
- L'application de contrôle Covid-19 de la Confédération est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Collaborateurs / collaboratrices des clubs, fonctionnaires et personnel de soutien

- Il existe une obligation de certification pour les personnes travaillant sur place pour le club ou l'organisateur âgées de 16 ans et plus (p. ex. les fonctionnaires, le personnel de soutien, la sécurité, le personnel de la gastronomie en dehors du restaurant).
- Seulement les personnes employées avec un contrat de travail avec l'organisateur ou le club (à l'exception des entraîneurs et membres du staff) sont exemptés de cette obligation, mais ils/elles doivent dans ce cas porter un masque.
- Pour tous les entraîneurs et les membres du staff il existe une obligation de certification.

Fonctionnaires de la SIHF

- L'accès des fonctionnaires de la SIHF âgées de 16 ans et plus ne peut être accordé que s'ils sont en possession d'un certificat Covid-19 valide.

Collaborateurs des médias, photographes, équipe TV

- L'accès de toutes les personnes non employées par l'organisateur (par exemple, les collaborateurs des médias, les photographes, les équipes de télévision) âgées de 16 ans et plus ne peut être accordé que si elles sont en possession d'un certificat Covid-19 valide.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Spectateurs / spectatrices (1/2)

- Pour tous les matchs, le principe testé-guéri-vacciné s'appliquera aux personnes âgées de 16 ans et plus et l'accès sera uniquement limité aux personnes disposant d'un certificat Covid-19 valide.
- Chaque spectateur/spectatrice doit présenter une pièce d'identité et un certificat Covid-19 à l'entrée.
- Les personnes de moins de 16 ans n'ont pas besoin d'un certificat Covid-19
- Il n'y a pas d'autres restrictions concernant les spectateurs/spectatrices dans le stade, y compris les places debout, la capacité et la collecte de coordonnées.
- Un concept de protection doit être établi par le club à domicile pour préciser comment l'accès sera limité aux personnes munies d'un certificat Covid-19.
- La responsabilité de vérifier les certificats Covid-19 incombe au club à domicile respectif.
- L'application de contrôle Covid-19 de la Confédération est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH AVEC CERTIFICAT COVID-19

Spectateurs / spectatrices (2/2)

- S'il est constaté lors du contrôle d'entrée et de sécurité, que des personnes présentent des symptômes spécifiques de maladie, tels qu'une toux persistante, de la fièvre ou autre, ces personnes se verront refuser l'accès au stade.
- Les personnes sans certificat Covid-19 ou avec un certificat non valide ne sont pas autorisées à entrer dans le stade.
- Les manifestations avec plus de 1'000 personnes nécessitent une autorisation cantonale

Restaurant du stade/restauration

- Les mêmes mesures de protection s'appliquent dans les restaurants du stade que dans les autres secteurs de la restauration.

**DÉROULEMENT DE
MATCH SANS
CERTIFICAT COVID-19**



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Déroulement de match dans les stades de glace

- Dans les stades de glace, les matchs et les tournois sans certificat Covid-19 ne sont pas autorisés
- Les matchs et les tournois sans certificat Covid-19 sont uniquement autorisés dans les patinoires ouvertes ou partiellement ouvertes

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff (1/3)

- Dans les vestiaires et dans les autres locaux, où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Lors du voyage aller, de l'entrée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, pendant les réunions d'équipe, les douches/toilettes, après le match, sur le chemin du retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.
- Seul du matériel personnalisé est utilisé, par exemple des gourdes, etc.
- À l'exception des coaches, tous les autres membres du staff sur le banc doivent porter un masque et des gants à tout moment.
- Dans les vestiaires, une distance de 1,5 mètre doit être respectée et les règles d'hygiène sont prioritaires. Seuls les joueurs/joueuses, les coaches et les membres du staff définis sont autorisés à entrer, il n'y a pas de visites (s'applique également aux représentant(e)s des clubs).
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- Une douche sur deux seulement est en service.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff (2/3)

- L'utilisation de sèche-mains, de sèche-cheveux et de déshumidificateurs est interdite
- Pendant l'échauffement sur la glace, la moitié de la surface de glace peut être utilisée par équipe, un accès séparé doit être garanti et si cela n'est pas possible, l'accès doit être échelonné.
- Le salut d'avant-match doit avoir lieu avec les deux équipes dans leur moitié de terrain assignée sur la ligne bleue, sans contact physique et avec un salut du bâton.
- Lors des adieux d'après-match, les équipes s'alignent sur la ligne bleue après le match, se disent au revoir sans contact physique avec un salut de la crosse, retournent au vestiaire sans contact avec les joueurs de l'équipe adverse et il n'y a pas d'entretiens ou de discussions avec les officiels et les arbitres.
- Les arbitres se rendent à leur propre vestiaire sans adieux.
- Les masques et les gants sont obligatoires pour les fonctionnaires sur le banc des pénalités.
- Une liste de présence des joueurs/joueuses, des coachs et des membres du staff est obligatoire.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Joueurs / joueuses, coachs et membres du staff (3/3)

- Les joueurs / joueuses, coaches et membres du staff présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Arbitres et superviseurs d'arbitres (1/2)

- Dans les vestiaires et dans les autres locaux, où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Lors du voyage aller, de l'entrée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, pendant les réunions d'équipe, les douches/toilettes, après le match, sur le chemin du retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.
- Dans les vestiaires, une distance de 1,5 mètre doit être respectée et les règles d'hygiène sont prioritaires. Seuls les arbitres et superviseurs d'arbitres définis sont autorisés à entrer, il n'y a pas de visites (s'applique également aux représentant(e)s des clubs).
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- L'utilisation de sèche-mains, de sèche-cheveux et de déshumidificateurs est interdite.
- Après le match, les arbitres se rendent à leur propre vestiaire dans adieux.
- Une liste de présence des arbitres et superviseurs d'arbitres est obligatoire.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Arbitres et superviseurs d'arbitres (2/2)

- Les arbitres et superviseurs d'arbitres présentant des symptômes de maladie resteront à la maison et ont pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Collaborateurs / collaboratrices du club, fonctionnaires et personnel de soutien

- Pour les personnes travaillant sur place pour le club ou l'organisateur (par exemple, les fonctionnaires, le personnel de soutien, la sécurité, le personnel de restauration) le port du masque n'est pas obligatoire.

Fonctionnaires SIHF

- Pour les fonctionnaires de la SIHF le port du masque n'est pas obligatoire dans les patinoires ouvertes.

Collaborateurs des médias, photographes, équipe TV

- Pour toutes les personnes non employées par l'organisateur (par exemple, les collaborateurs des médias, les photographes, les équipes de télévision) le port du masque n'est pas obligatoire dans les patinoires ouvertes.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Spectateurs / spectatrices (1/2)

- L'exigence du certificat Covid-19 ne peut être levée que pour les matchs réunissant moins de 1 000 personnes (joueurs/joueuses, entraîneurs, membres du personnel, arbitres et superviseurs d'arbitres sont comptés).
- Les installations ne peuvent être occupées qu'à hauteur des deux tiers de leur capacité.
- Les employés de l'organisation, ainsi que les volontaires, en sont exclus.
- Lorsque le public est assis, un maximum de 1 000 personnes peuvent participer. Cela inclut les joueurs/joueuses participants, les coachs, les membres du staff, les arbitres et les superviseurs d'arbitres, etc.
- Lorsque le public peut bouger librement ou rester debout, un maximum de 500 personnes peut être admis.
- La consommation à la place assise n'est autorisée que si les coordonnées sont enregistrées.

CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

DÉROULEMENT DE MATCH SANS CERTIFICAT COVID-19

Specateurs / spectatrices (2/2)

- Le club à domicile est responsable du respect des mesures

Restaurant du stade/restauration

- Les mêmes mesures de protection s'appliquent dans les restaurants du stade que dans les autres secteurs de la restauration.
- La consommation n'est autorisée que dans les zones de restauration
- La consommation à la place assise n'est autorisée que si les coordonnées sont enregistrées.

LIENS



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT ET DE MATCHS

LIENS

Liens

- Q&A Covid-19 Swiss Olympic:
https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:ed6e4ff9-94cb-49eb-b456-c94b6ed5416b/Q_A_Covid19_Sport_13.09.2021.pdf (en allemand)
- FAQ Covid-19 Baspo:
<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>
- Feuille info «Tests + vaccins» Swiss Olympic:
<https://www.swissolympic.ch/ueber-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Testen-und-Impfen>